

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux réalisés par l'entreprise LHOPALE TP - 1 rue de Watterzelle - Zone Industrielle-
62126 WIMILLE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit rue Broncquart du **Mardi 22 Octobre 2024 au Mardi 31 Décembre 2024**.

Article 2 : La circulation se fera dans les 2 sens rue Broncquart du **Mardi 22 Octobre 2024 au Mardi 31 Décembre 2024**.

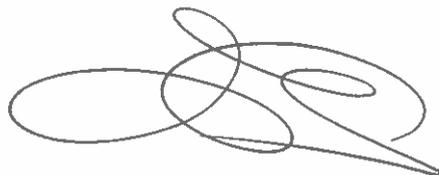
Article 3 : Le stationnement et la circulation seront interdits rue Victor Hugo de la place Jules Leriche en remontant jusque Benoit Audition du **Mardi 22 Octobre 2024 au Mardi 31 Décembre 2024**.

Article 4 : La circulation rue Pasteur se fera en sens unique de la rue Victor Hugo vers l'avenue Bernard Chochoy du **Mardi 22 Octobre 2024 au Mardi 31 Décembre 2024**.

Article 5 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise LHOPALE TP,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 21 Octobre 2024

Joëlle DELRUE
Le Maire.



Acte rendu exécutoire
le **21 OCT. 2024**